

Détermination de la tranche marginale d'imposition

Méthode de calcul de l'impôt

Revenus 2006

SOMMAIRE

Le plafonnement du quotient familial.....	2
Tableaux servant de base au calcul.....	2
Barème de l'impôt pour une part de quotient familial (revenus 2006)	2
Montant du plafonnement du quotient familial en fonction de la situation :	3
Mode de calcul	3
Exemple 1 : Couple marié, 5 parts, 85 000 € de revenu net imposable	3
Exemple 1 : Couple marié, 4 parts, 120 000 € de revenu net imposable	4

Comme vous avez pu le constater, le barème simplifié pour les revenus 2006 n'est pas disponible. En effet, ce document est publié au moment à la période des déclarations d'impôt pour les revenus de l'année précédente.

Le barème simplifié sur les revenus 2006 sera donc publié en février-mars 2007.

Pour que vous puissiez néanmoins réaliser vos plans adaptés, cette fiche technique vous permettra, en fonction du nombre de parts et du revenu imposable de vos clients, de déterminer manuellement leur tranche marginale d'imposition ainsi que leur montant d'impôt dû.

(Vous pouvez également vous aider du logiciel de simulation Top Invest, mis à votre disposition sur Planet > Onglet Simulation > Outils de simulation > Produit Immobilier).

Le plafonnement du quotient familial

A revenu égal, un contribuable est redevable d'un impôt d'autant plus faible que le nombre de parts de son quotient familial est élevé.

Mais cet avantage peut être plafonné si le revenu net imposable dépasse un seuil, variable selon la situation familiale (non encore connu pour les revenus 2006).

Selon qu'ils sont soumis ou non au plafonnement du quotient familial, le calcul sera différent.

Etant donné que les seuils de plafonnement ne sont pas encore connus, ils le seront uniquement début 2007, vous devrez effectuer les deux méthodes calcul (plafonné et non plafonné) et celle à retenir sera celle avec laquelle l'impôt à payer sera le plus élevé ; vous en déduirez alors la tranche marginale d'imposition.

Tableaux servant de base au calcul

Barème de l'impôt pour une part de quotient familial (revenus 2006) (1)

Tranches	Taux	Impôt brut
Jusqu'à 5 515 €	0%	0
De 5 516 à 11 000€	5,50%	$(R \times 0,055) - (303,38 \times N)$
De 11 001 à 24 432€	14%	$(R \times 0,14) - (1\,238,52 \times N)$
De 24 433 à 65 500€	30%	$(R \times 0,30) - (5\,147,94 \times N)$
Au-delà de 65 500€	40%	$(R \times 0,40) - (11\,697,94 \times N)$

(1) Avant application éventuelle du plafonnement des effets du quotient familial.

R : revenu net imposable, N : nombre de parts du quotient familial (s'il est plafonné, 1 pour les célibataires, 2 pour les couples mariés soumis à imposition commune).

La formule du calcul de l'impôt brut sera publiée début 2007, nous vous donnons donc cette formule à titre indicatif déterminée au regard des calculs des années précédentes.

Montant du plafonnement du quotient familial en fonction de la situation :

Situation familiale	Montant du plafonnement pour les revenus 2005 (1)	Montant prévisionnel du plafonnement pour les revenus 2006 (2)
Règle générale		
½ part supplémentaire.	2 159 €	2 193 €
1 part supplémentaire (2 x 2 159).	4 318 €	4 386 €
Et ainsi de suite.	...	...
Cas particuliers		
Célibataires, divorcés ou séparés, ayant des enfants à charge et bénéficiant d'une part entière pour le premier enfant à charge.	3 736 €	3 796 €
Pour toute demi-part supplémentaire.	2 159 €	2 193 €
Veufs ayant des enfants à charge nés de leur union avec le conjoint décédé (assimilés à un contribuable marié pour la détermination du nombre de parts mais le plafonnement s'applique au-dessus d'une part).	2 159 €	2 193 €
Célibataires, divorcés, séparés ou veufs vivant seuls sans personnes à charge mais ayant un ou plusieurs enfants de plus de 26 ans imposés distinctement.	829 €	842 €

(1) Publiés par la loi de finances pour 2005.

(2) Ces montants sont donnés à titre indicatif car non encore publiés : il s'agit d'une prévision faite en tenant compte d'une réévaluation de 1,6 % (réévaluation minimale constatée depuis 2001).

Mode de calcul

Exemple 1 : Couple marié, 5 parts, 85 000 € de revenu net imposable

1^{ère} méthode : considérons que le quotient familial n'est pas plafonné

Vous devez alors simplement :

1. Diviser ce revenu par le nombre de parts pour obtenir le quotient familial.
2. Calculer l'impôt en appliquant la formule de calcul qui correspond à la tranche dans laquelle se situe le quotient (cf barème page 2).

Pour notre exemple le calcul sera le suivant :

1. Détermination du quotient familial : $85\,000\,€ / 5 = 17\,000\,€$.
2. Calcul de l'impôt : le quotient familial se situe dans la tranche entre 11 001 € et 24 432 € soit une tranche marginale imposition de 14 %.
 $I = (85\,000 \times 0,14) - (1\,238,52 \times 5) = 5\,707,4\,€$ (avant réductions d'impôts ou crédits d'impôts).

2^{ème} méthode : considérons que le quotient familial est plafonné

Vous devez :

1. Retenir un nombre de parts égal à 2 pour un couple soumis à imposition commune ou égal à 1 dans les autres situations (ne pas tenir compte, donc, du nombre de part réel).
2. Calculer ensuite l'impôt correspondant selon la méthode ci-dessus avec 1 ou 2 parts.
3. Déduire du résultat obtenu autant de fois 2 193 € que vous avez de demi-parts supplémentaires (excédant 2 ou 1).

Pour notre exemple le calcul sera le suivant :

1. Détermination du quotient familial, en retenant 2 parts puisque c'est un couple soumis à imposition commune : $85\,000 \text{ €} / 2 = 42\,500 \text{ €}$.
2. Calcul de l'impôt : le quotient familial se situe dans la tranche entre 24 433 € et 65 500 € soit une tranche marginale d'imposition de 30 %.

$I = (85\,000 \times 0,30) - (5\,147,94 \times 2) = 15\,204,12 - (2\,193 \times 6) = 2\,046,12 \text{ €}$ (avant réductions d'impôts ou crédits d'impôts).

Après ces calculs, nous pouvons donc déterminer que la Tranche Marginale d'Imposition de ce couple est donc de 14 % avec un impôt à payer de 5 707 €, il est donc dans une situation du quotient familial non plafonné.

Exemple 1 : Couple marié, 4 parts, 92 000 € de revenu net imposable

1^{ère} méthode : considérons que le quotient familial n'est pas plafonné

Vous devez alors simplement :

1. Diviser ce revenu par le nombre de parts pour obtenir le quotient familial.
2. Calculer l'impôt en appliquant la formule de calcul qui correspond à la tranche dans laquelle se situe le quotient (cf barème page 2).

Pour notre exemple le calcul sera le suivant :

1. Détermination du quotient familial : $92\,000 / 4 = 23\,000 \text{ €}$.
2. Calcul de l'impôt : le quotient familial se situe dans la tranche entre 11 001 € et 24 432 € soit une tranche marginale d'imposition de 14 %.

$I = (92\,000 \times 0,14) - (1\,238,52 \times 4) = 7\,925,92 \text{ €}$ (avant réductions d'impôts ou crédits d'impôts).

2^{ème} méthode : considérons que le quotient familial est plafonné

Vous devez :

1. Retenir un nombre de parts égal à 2 pour un couple soumis à imposition commune ou égal à 1 dans les autres situations (ne pas tenir compte, donc, du nombre de part réel).
2. Calculer ensuite l'impôt correspondant selon la méthode ci-dessus avec 1 ou 2 parts.
3. Déduire du résultat obtenu autant de fois 2 193 € que vous avez de demi-parts supplémentaires (excédant 2 ou 1).

Pour notre exemple le calcul sera le suivant :

1. Détermination du quotient familial, en retenant 2 parts puisque c'est un couple soumis à imposition commune : $92\,000 \text{ €} / 2 = 46\,000 \text{ €}$.
2. Calcul de l'impôt : le quotient familial se situe dans la tranche entre 24 433 € et 65 500 € soit une tranche marginale imposition de 30 %.

$I = (92\,000 \times 0,30) - (5\,147,94 \times 2) = 17\,304,12 - (2\,193 \times 4) = 8\,532,12 \text{ €}$ (avant réductions d'impôts ou crédits d'impôts).

Après ces calculs, nous pouvons donc déterminer que la Tranche Marginale d'Imposition de ce couple est donc de 30 % avec un impôt à payer de 8 532 €, il est donc dans une situation du quotient familial plafonné.

Nous nous apercevons donc sur cet exemple que si nous nous étions arrêtés au premier calcul, nous aurions déterminé, à tort, que la tranche marginale d'imposition était de 14 %.